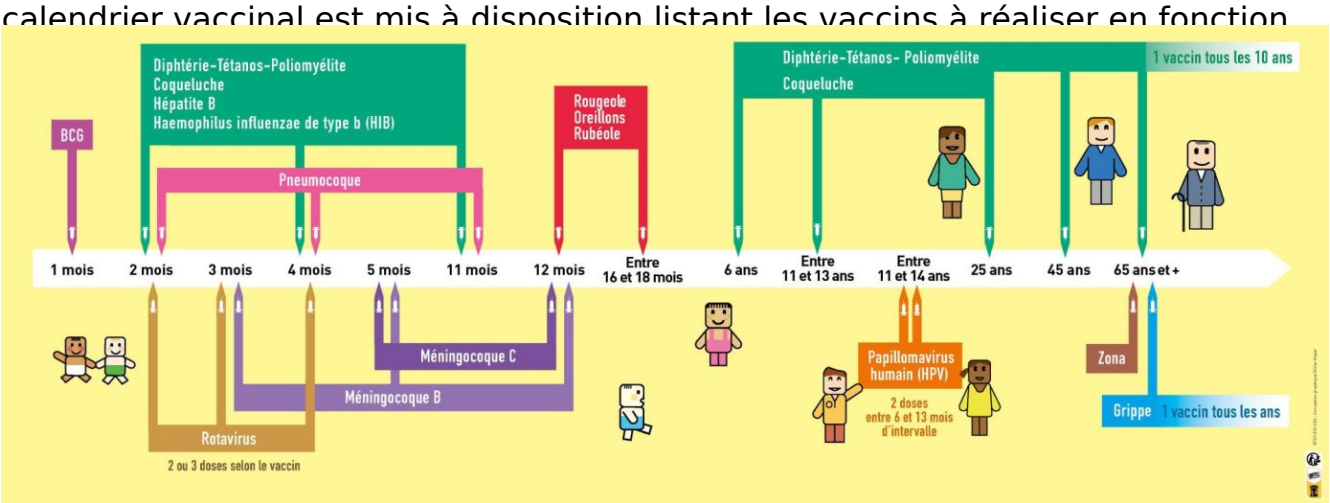
La vaccination : un acte de prévention qui peut sauver des vies

L’Assurance Maladie du Val-d’Oise rappelle l’importance de se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres, en particulier les plus fragiles, et qu’un calendrier vaccinal est mis à disposition listant les vaccins à réaliser en fonction



Pour lutter contre de nombreuses maladies infectieuses graves pouvant entraîner des complications et des séquelles, la vaccination reste un moyen efficace.

Pour les nourrissons, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l’Haemophilus influenzae b, l’hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l’âge de 2 ans.

L’Assurance Maladie prend en charge deux nouveaux vaccins contre les virus responsables de gastro entérites aigües, recommandés à tous les nourrissons âgés de 6 semaines à 6 mois. Le vaccin administré par voie orale permet de diminuer de 80 % les gastro entérites et les hospitalisations.

Chaque année, l’Assurance Maladie met en oeuvre des campagnes de vaccination, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) en faveur des enfants âgés de 1 à 17 ans et contre la grippe saisonnière à destination des personnes de plus de 65 ans, celles atteintes de certaines maladies chroniques et les femmes enceintes.

Le site vaccination-info-service.fr de Santé Publique France permet l’accès à des informations générales et pratiques sur la vaccination et le site www.mesvaccins.net de faire le point sur ses vaccins.

Liens utiles
vaccination-info-service.fr